

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le vingt cinq mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe de Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mai 2011.

Nombre de Conseillers :	<i>en exercice</i>	:	18
	<i>présents</i>	:	16
	<i>votants</i>	:	18

PRESENTS : MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LABORDE, LACLOTTE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. BORDE, LUTZ, Mmes PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

EXCUSÉS : MM. LOUIS (ayant donné pouvoir à M. BOILEAU) et MAUREAU (ayant donné pouvoir à Mme BAYLE)

ABSENTS : néant

Madame BAYLE a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

25-05-2011-01 : PROJET DE VIDEO-PROTECTION EN CENTRE URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les multiples actes d'incivilité et autres dégradations volontaires commis régulièrement dans la Commune et surtout les nombreux cambriolages constatés au premier trimestre de cette année. Il confirme à l'Assemblée que la mise en place d'un système de vidéo-protection a considérablement limité ces problèmes à Sainte-Foy-la-Grande.

Monsieur le Maire précise que seules les autorités de gendarmerie et judiciaires auront accès aux enregistrements et uniquement lors de procédures d'enquêtes. Il fait part au Conseil de la possibilité de financement par l'Etat à hauteur de 50 % à 80 % pour un tel projet et propose que plusieurs caméras soient installées sur la Commune. Le budget estimatif de cette opération est de 10 000 € par caméra.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe pour ce projet, (Madame BAYLE s'abstient)

Propose l'installation de quatre caméras si le montant de la subvention n'est que de 50 %,

Accepte qu'il y ait jusqu'à huit caméras sous la condition expresse que la subvention soit de 80 %,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens et notamment de solliciter la subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

**25-05-2011-02 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT –
DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 29 novembre 2010 par laquelle a été approuvé le projet d'aménagement d'une salle de rencontre à Ponchapt.

Il informe l'Assemblée de la possibilité de solliciter une subvention complémentaire auprès du Conseil Général au titre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette subvention est de 40 % du montant des travaux et plafonnée à 10 000 €.

Monsieur le Maire fait donc part au Conseil du projet d'aménagement modifié par l'architecte pour tenir compte de cette aide, modification qui rajoute 8 900 € HT de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les devis de travaux dont le montant s'élève à 180 100 € HT dont **34 520 € HT** sont retenus dans le cadre des travaux d'accessibilité,

Adopte le plan de financement suivant :

Conseil Général, C.O. 30 %	35 001,00 €
DETR 25 %	45 268,00 €
Commune, autofinancement	65 311,00 €
Commune, autofinancement 60 % travaux accessibilité	20 712,00 €
Conseil Général, subvention 40 % travaux accessibilité	<u>13 808,00 €</u>
TOTAL HT	180 100,00 €

Mandate Monsieur le Maire pour signer au nom et pour la Commune la demande auprès du Conseil Général de subvention au titre de l'accessibilité.

**25-05-2011-03 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 29 novembre 2010 par laquelle a été approuvé le projet d'aménagement d'une salle de rencontre à Ponchapt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Demande l'inscription au titre du contrat initial des contrats d'objectifs de cette opération, Approuve les devis de travaux dont le montant s'élève à 180 100 € HT dont **116 670 € HT** sont retenus dans le cadre des contrats d'objectifs,

Adopte le plan de financement suivant :

Conseil Général, C.O. 30 %	35 001,00 €
DETR 25 %	45 268,00 €
Commune, autofinancement	65 311,00 €
Commune, autofinancement 60 % travaux accessibilité	20 712,00 €
Conseil Général, subvention 40 % travaux accessibilité	<u>13 808,00 €</u>
TOTAL HT	180 100,00 €

Mandate Monsieur le Maire pour signer au nom et pour la Commune auprès du Conseil Général le contrat d'objectifs.

25-05-2011-04 : EMBLACEMENT RESERVE N° 2 LES NEGRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 8 avril dernier par laquelle Monsieur Robert IMPERIALE cède la parcelle AS 311 qui est concernée partiellement par l'emplacement réservé n° 2 au Plan d'Occupation des Sols. La Commune a demandé à exercer son droit de préemption. Le bornage est désormais effectué et la parcelle détachée est d'une contenance de 1 455 m² dont 1 192 m² concernés directement par l'emplacement réservé et 263 m² cédé à l'euro symbolique.

En conséquence, il propose d'en faire l'acquisition au prix de 5,75 € le m² pour les 1 192 m² concernés par l'emplacement réservé, soit la somme de **6 854 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et notamment de signer l'acte notarié.

25-05-2011-05 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS COMPETENTE EN MATIERE DE SERVICES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'ouverture des plis de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT compétente en matière de délégation de service public doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411.3 du Code général des collectivités territoriales) et à bulletin secret.

Cette commission est présidée par Monsieur Jacques REIX, Maire de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT.

ELECTION DES TITULAIRES : Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération du **08 AVRIL 2011** sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
➤ Jean REGNER	➤	➤
➤ Claude BOILEAU	➤	➤
➤ Christian LACLOTTE	➤	➤

Il est procédé au scrutin, à bulletin secret :

Nombre de votants : 18		Suffrages exprimés : 18	
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	18		

Sont élus :

MEMBRES TITULAIRES
➤ Jean REGNER
➤ Claude BOILEAU
➤ Christian LACLOTTE

ELECTION DES SUPPLEANTS : Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération **du 08 avril 2011** sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
➤ Pascale PENISSON	➤	➤
➤ Joël ROUSSEAU	➤	➤
➤ Sandrine BAYLE	➤	➤

Il est procédé au scrutin, à bulletin secret :

Nombre de votants : 18		Suffrages exprimés : 18	
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	18		

Sont élus :

MEMBRES SUPPLEANTS
➤ Pascale PENISSON
➤ Joël ROUSSEAU
➤ Sandrine BAYLE

25-05-2011-06 : TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Monsieur Joël ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Travaux Publics, fait part au Conseil des prévisions de travaux d'investissement que propose la Commission municipale de la Voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux et en particulier de lancer une consultation dans le cadre de la procédure adaptée.

25-05-2011-07 : TRAVAUX SUR VOIRIE DEPARTEMENTALE – PROGRAMMATION 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 29 novembre 2010 par laquelle il avait approuvé un programme de travaux d'édilité pour 2011.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des changements que la Commission de la Voirie souhaite apporter à cette programmation.

1°) Travaux d'édilité :

- a) Aménagement piétonnier sur la RD 708 au Faurel Nord
- b) Aménagement de la « traversée » de Guyenne sur la RD 20
- c) Aménagement du carrefour rue des Pêcheurs/chemin du Dieulame et RD 20

2°) Abandon de projets :

- I. Aménagement du carrefour rue du Moulin/chemin du Luc et RD 708
- II. Aménagement du rond-point place de l'ancien temple (RD 708)

3°) Solliciter le Conseil Général pour la reprise du revêtement de la RD 08, du Faurel Nord au centre urbain, avec possibilité de travaux de réfection des trottoirs avenue d'Angoulême.

4°) Aménagement d'un tourne à gauche à la Zone d'Activités du Grand Pont (maintien de la voie structurante nord-sud)

5°) Aménagement de la place de l'ancien temple dans le cadre des Contrats d'Objectifs financés par le Conseil Général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette programmation et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens et notamment de solliciter les subventions afférentes.

25-05-2011-08 : SDE 24 – DEMANDE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT A LA TUQUE BASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer des travaux de renforcement dans le secteur de La Tuque Basse.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe de cette opération,

Décide de confier le projet au SDE 24,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

25-05-2011-09 : SDE 24 – CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux concernant la ligne électrique « **230/410 V Renforcement basse tension Les Quatre Ormeaux** » réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont cadastrées AS 418 et AS 594.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée au SDE 24.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui régularise la servitude accordée au SDE 24.

25-05-2011-10 : AGENCE POSTALE COMMUNALE - CONVENTION AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier adressé par Monsieur Dominique QUINTIN, Directeur de La Poste de Sainte-Foy-la-Grande par lequel il propose de prolonger la convention relative à l'agence postale communale pour 9 ans à compter de sa dernière mise en application (1^{er} janvier 2010) et dans les mêmes termes, au lieu des 2 ans initialement prévus.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de La Poste et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention afférente.

25-05-2011-11 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur REGNER donne un compte-rendu du rapport annuel 2009 du SMICTOM de Castillon. Il demande au Conseil d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

25-05-2011-12 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire des agents de la Collectivité a été fixé par délibération du 4 mars 2004. Une délibération du 12 mai 2004 fixe le régime indemnitaire pour les A.T.S.E.M. et une délibération du 10 septembre 2004 fixe le régime indemnitaire pour le conducteur spécialisé.

Compte tenu de récents changements de taux et de grades au sein de la collectivité, il propose de fixer le régime indemnitaire pour l'année 2011 comme suit :

SERVICES	TAUX MOYEN ANNUEL (à compter du 01.01.11)	COEFFICIENT (à compter du 01.01.11)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>		
- P.F.R.		
. Attaché Territorial		
• 1 ^{ère} part (fonctions)	1 750,00	3
• 2 ^{ème} part (résultats)	1 600,00	3
- I.F.T.S.		
. Rédacteur Chef	857,82	7,5
- I.A.T.		
. Rédacteur	588,68	6
. Adjoint Admin. Principal 2 ^{ème} classe	469,66	8
. Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	449,29	5,5
sauf responsable informatique et communic.	449,29	8
<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u>		
- I.S.F.		
. Brigadier de Police Municipale	20 % du traitement brut à compter du 01.01.2011	
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
- I.A.T.		
. Agent de Maîtrise	469,66	8
. Adjoint Technique Princip. 2 ^{ème} classe	469,66	6
. Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	464,29	5,5
. Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	449,29	5,5
sauf responsable restaurant scolaire	449,29	8
<u>FILIERE ANIMATION</u>		
- I.A.T.		
. ATSEM 1 ^{ère} classe	464,29	7
. Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	449,29	5,5
<u>FILIERE CULTURELLE</u>		
- I.A.T.		
. Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	449,29	5,5

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les points suivants :

- * La périodicité du versement sera :
 - mensuelle pour l'I.S.F. et la P.F.R. ;
 - semestrielle pour l'I.F.T.S. et l'I.A.T.. (juin et novembre).
- * Les dispositions du régime indemnitaire sont applicables aux agents non titulaires de droit public.
- * Pour les agents à temps partiel, ce régime indemnitaire s'applique au prorata de la durée hebdomadaire de service.
- * L'attribution du régime indemnitaire sera maintenue en intégralité à chaque agent pendant les périodes de congé de maladie ordinaire, congé de maternité, congé d'adoption, congé de présence parentale, congé de paternité et ne l'est pas pendant les congés de longue maladie, de grave maladie et de longue durée.
- * Le Maire pourra attribuer les indemnités fixées par l'Assemblée, selon la valeur professionnelle des agents appréciée, en tenant compte :
 - de l'absentéisme ;
 - des responsabilités assurées ;
 - de la manière de servir et de la qualité du travail ;
 - de la motivation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve ces nouvelles dispositions qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

25-05-2011-13 : RESTRUCTURATION DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire fait part du courriel de la Préfecture qui, dans le cadre de la préparation des futures élections politiques, indique qu'il convient d'actualiser le nombre et la localisation des bureaux de vote et demande si la Commune envisage des modifications.

Monsieur le Maire propose que le secteur de Calabre soit rattaché au bureau de Ponchapt et que les deux bureaux de la plaine soient rééquilibrés quant au nombre d'électeurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le principe de ces changements.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 25 MAI 2011 :

- 25-05-2011-01 : PROJET DE VIDEO-PROTECTION EN CENTRE URBAIN
- 25-05-2011-02 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
- 25-05-2011-03 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS
- 25-05-2011-04 : EMLACEMENT RESERVE N° 2 LES NEGRES
- 25-05-2011-05 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS COMPETENTE EN MATIERE DE SERVICES PUBLICS
- 25-05-2011-06 : TRAVAUX DE VOIRIE 2011
- 25-05-2011-07 : TRAVAUX SUR VOIRIE DEPARTEMENTALE – PROGRAMMATION 2012
- 25-05-2011-08 : SDE 24 – DEMANDE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT A LA TUQUE BASSE
- 25-05-2011-09 : SDE 24 – CONVENTION DE SERVITUDE
- 25-05-2011-10 : AGENCE POSTALE COMMUNALE - CONVENTION AVEC LA POSTE
- 25-05-2011-11 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
- 25-05-2011-12 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX
- 25-05-2011-13 : RESTRUCTURATION DES BUREAUX DE VOTE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LACLOTTE confirme que, dans le cadre des chemins de randonnée sur la Commune, deux boucles ont été jalonnées récemment en présence d'un responsable du Conseil Général. Ces chemins seront rapidement balisés.

- Monsieur BORDE manifeste ses inquiétudes quant à la vitesse excessive des véhicules qui circulent rue Elisée Reclus et rue Charles Sinsout. Il souhaite que soient installés des ralentisseurs. La Commission municipale de la Voirie étudiera le problème.

- Madame PENISSON rend compte du 1^o Forum des Associations qui s'est tenu Allée Jules Ferry récemment. Vingt associations y ont finalement participé. Elle adresse ses remerciements aux services techniques qui ont rapidement installé les structures nécessaires et aux associations présentes, tant aux présidents qu'aux membres venus en nombre présenter leurs activités. Si le public n'a pas été très nombreux, le succès de cette manifestation a surtout tenu à la qualité des échanges entre associations. Le forum sera certainement organisé de nouveau sous deux ou trois ans. Bilan très positif. Monsieur le Maire tient à remercier Madame PENISSON et Monsieur BOILEAU ainsi que les associations présentes. Il confirme aussi qu'il y a eu un mélange très éclectique et transgénérationnel.

- Monsieur REGNER informe l'Assemblée que l'ADEME a donné son accord de financement au SMICTOM ce qui implique que la redevance incitative sera votée prochainement. Il est aussi question de la fusion des trois syndicats du secteur.

- Monsieur REIX évoque la future Taxe d'Aménagement qui est envisagée à la Communauté de Communes et qui pourrait se substituer à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) actuellement perçue par la Commune. Bien qu'il soit favorable à l'instauration de cette nouvelle taxe, Monsieur REIX estime par ailleurs que la Commune devrait être compensée pour la perte éventuelle de la TLE. Monsieur REGNER précise à l'Assemblée que le taux de la nouvelle taxe n'est pas encore fixé, ni les éventuelles compensations. Il estime qu'il faut que la CdC puisse se financer. Monsieur REIX ajoute que la Commune doit aussi financer ses propres travaux de VRD (voirie et réseaux divers).

- Monsieur REIX évoque l'invitation du Comité de Jumelage notamment pour la journée du 5 juin. Il sera représenté par Madame PENISSON, deuxième adjointe et transmet l'invitation aux membres du Conseil.

- Monsieur REIX informe le Conseil de l'inauguration du nouveau Tabac-Pressé à Mézières le 24 juin à 19h30. Il invite l'Assemblée à s'y rendre et propose que la soirée de la Saint-Jean, initialement prévue au moulin de la Rouquette le soir même soit avancée de 24 heures.

- Monsieur REIX informe les membres de l'Assemblée que Monsieur Olivier LOSTE est champion de France de VTT UFOLEP pour la deuxième fois consécutive. Le Conseil municipal lui adresse ses vives félicitations.

- Monsieur REIX fait part de la demande du gérant de l'Intermarché d'acquiescer la bande de terrain situé derrière le centre commercial afin d'envisager une extension. Le Conseil municipal donne son accord de principe sous réserve de déterminer l'assiette et le prix de vente.

- Monsieur REIX informe l'Assemblée que les impayés de cantine augmentent de nouveau, sans doute à cause du système des tickets blancs (en cas d'oubli des tickets normaux). Il estime qu'il faut revoir cette procédure pour la rentrée prochaine.

- Monsieur REIX informe le Conseil que la vente de l'immeuble « Mousquès » situé 43 et 43bis rue Onésime Reclus est annulée, les acheteurs n'ayant pas obtenu leur financement. Il convient donc d'augmenter la publicité relative à cette cession.

- Monsieur LABORDE s'interroge sur la présence de très nombreuses caravanes sur la commune voisine de Pineuilh. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'évangélistes arrivés à l'improviste. Selon le maire de Pineuilh ils devraient quitter le secteur dimanche prochain.

- Monsieur REBEYROLLE évoque les banquettes des routes sur le coteau qui sont très herbeuses. Monsieur ROUSSEAU l'informe que la campagne de fauchage a commencé plus tôt cette année et que les services techniques seront très rapidement sur ce secteur.

- Monsieur BOILEAU signale qu'il y a eu des accrochages au carrefour entre la rue du Graveron et l'avenue d'Angoulême à cause d'une visibilité réduite. Il suggère la pose d'un miroir.
- Monsieur BOILEAU informe le Conseil que des riverains se plaignent de nuisances nocturnes autour d'un banc installé rue de la Rouquette, actes d'incivilité, injures et tapage. Il propose de déplacer le banc.

Monsieur le maire déclare la séance close.

Questions du public :

- Madame RICHEBOURG évoque la visibilité au carrefour de Calabre, sur la gauche quand on vient du Briat. Elle demande la pose d'un miroir.
- Madame RICHEBOURG explique que sur la route de Saint-Méard-de-Gurçon, en partant de Ponchapt, la traversée du carrefour avec la route départementale est très périlleuse car la vitesse cesse d'être limitée à 70 km/h juste avant celui-ci.
- Monsieur MASSELIER se demande pourquoi les feux tricolores de la rue Onésime Reclus sont maintenus durant les travaux. Monsieur le Maire lui explique que deux camions ne peuvent pas se croiser à cet endroit et donc qu'il convient de réguler la circulation.
- Madame RICHEBOURG précise que le camion d'épicerie ambulante viendra à Ponchapt désormais le vendredi au lieu du jeudi.
- Monsieur RAUCOULE évoque les évolutions communales et intercommunales. Il s'interroge sur le devenir du milieu rural qui est vieillissant et il se plaint de la façon dont le bureau d'étude qui a travaillé sur le PLU a traité ce problème. Monsieur REIX l'informe qu'on en n'est encore qu'au stade du diagnostic. La réflexion vient juste d'être entamée sur le PADD. Les discussions avec le public ne sont prévues qu'en septembre. Monsieur RAUCOULE confirme ces points mais revient sur les méthodes employées par le bureau d'étude et insiste sur le fait que le diagnostic va poser problème car il ne tient pas compte de la spécificité de Ponchapt et plus largement de Port-Sainte-Foy. Monsieur REIX confirme que la spécificité de Ponchapt a bien été prise en compte, bien plus que n'importe quel autre hameau de la CdC, mais il comprend aussi les inquiétudes de Monsieur RAUCOULE. Cependant, si on considère que bientôt il sera question de regrouper les communautés de communes, une grande partie du travail accompli sera à reprendre : c'est le législateur qui impose ces situations. Monsieur LACLOTTE confirme que la séance d'information qui s'est tenue à Ponchapt fut troublée par la présence d'individus extérieurs à la Commune et qui ont mobilisé la parole.